

Le Prix des Enfants

Présentation et déroulement.

Le prix des enfants, créé en 1992, est décerné dans le cadre du Salon du Livre pour la Jeunesse, à Troyes et doté par l'UDAF de l'Aube (Union Départementale des Associations Familiales) depuis 2012. Il récompense un album jeunesse - en privilégiant les contes - d'un auteur et illustrateur de langue française. Le conte doit être une création originale, et non une réédition.

Le Prix des enfants peut également être intégré comme animation lors de l'événement « Partir en livre » programmé en juillet.

La particularité du Prix des Enfants

3 prix littéraires sont décernés dans le cadre du Salon du Livre pour la Jeunesse. Le prix des Enfants a la particularité d'être choisi exclusivement par des enfants.

Pour cela, nous souhaitons travailler en partenariat avec des bibliothèques de la région Grand Est, pour mettre en place les jurys de ce prix.

En amont : la sélection d'ouvrages

Dans un premier temps, l'association Lecture et Loisirs convoque un comité de lecture composé de professionnels du livre (bibliothécaires, libraires), journalistes, représentants de l'Association Lecture et Loisirs. Ce comité se réunit dans la première quinzaine du mois de mai pour opérer une sélection d'ouvrages répondant aux critères du prix des Enfants (*voir critères ci-dessous*) à partir des livres proposés par les membres du Comité d'Organisation et par les éditeurs.

La sélection sera composée d'un maximum de huit ouvrages.

Les livres composant la sélection doivent répondre à certains critères :

- être un album jeunesse,
- avoir été rédigé en langue française,
- être paru entre le 1^{er} mai de l'année précédente et le 30 avril de l'année en cours,
- être une création originale, non une réédition.

La participation des bibliothèques

Dès que la sélection est établie, l'association Lecture et Loisirs s'engage à la communiquer aux bibliothèques qui souhaitent y participer.

1. Les séances de lecture

Les bibliothèques / centres de loisirs sont libres de mener le projet comme ils le souhaitent, mais toujours par petit groupe d'enfants.

Cela peut être :

- soit en recevant des classes au mois de juin,
- soit en recevant des enfants de centres de loisirs au moins de juillet,
- soit en constituant de petits groupes d'enfants, particuliers, habitués ou non de la bibliothèque.

Des séances de lecture à voix haute peuvent ainsi être organisées, où une bibliothécaire fait découvrir les ouvrages de la sélection au groupe d'enfants participants.

2. Discussions et échanges sur les lectures

Suite aux lectures, un moment d'échange peut être engagé sur le ressenti de chaque enfant. La discussion pourra être orientée sur les critères à prendre en compte dans leur vote :

- la plus belle histoire (le coup de cœur)
- le meilleur texte,
- les plus belles illustrations,
- l'équilibre entre le texte et les illustrations.

Les enfants doivent classer les ouvrages par ordre de préférence.

3. Le vote

Enfin, chaque enfant attribue une note par ouvrage (en se référant à la grille de notation fournie). La bibliothécaire / le référent recueille les votes de chaque enfant et en fait la moyenne, de laquelle découlera ensuite le classement.

Une même bibliothèque peut obtenir plusieurs classements, si elle réalise le projet avec plusieurs groupes.

Au final, la bibliothèque devra communiquer à l'association Lecture et Loisirs, le ou les classements qu'elle aura obtenus pour le 31 juillet.

L'association Lecture et Loisirs fera ensuite la moyenne de tous les classements obtenus afin de déterminer le classement final de toutes les structures participantes.

La suite du projet

1. Prolongements éventuels

La participation des bibliothèques et centres de loisirs dans le projet Prix des Enfants aura atteint sa finalité fin juillet lorsque vous aurez remis le(s) classement(s) à l'association Lecture et Loisirs.

Cependant, dans le prolongement des séances de lecture réalisées au mois de juillet, vous pourrez, si vous le souhaitez, envisager une suite au projet en mettant en valeur un ou plusieurs ouvrages de la sélection. Sur demande auprès de l'association Lecture et Loisirs, vous pourrez connaître le nom du lauréat avant la remise des prix, et ainsi organiser des activités autour de cet ouvrage : réalisations plastiques (dessins, collages, montages graphiques...) représentant le sujet ou les personnages de l'ouvrage, petite mise en scène théâtrale, fabrication d'un kamishibai, ateliers pour imaginer une suite à l'histoire... qui pourront être présentés lors de la remise des prix au Salon régional du Livre pour la Jeunesse.

2. La remise des prix littéraires

Début Août, une fois que les classements de chaque bibliothèque ou centre de loisirs participant auront été communiqués à l'association Lecture et Loisirs, cette dernière en établira la moyenne globale et connaîtra ainsi l'ouvrage qui recevra le prix.

Elle prendra alors contact avec les auteurs et illustrateurs pour leur faire part du prix qui leur revient et les inviter à la remise des prix.

La remise des prix aura lieu le dimanche 16 octobre 2022 en matinée, à l'Espace Argence de Troyes, lors du 36^{ème} Salon du Livre pour la Jeunesse.

Les enfants qui auront participé au projet, seront invités à la remise des Prix. Ils pourront donc rencontrer les auteurs et/ou illustrateurs de l'ouvrage primé, et profiter de toutes les animations proposées au Salon du Livre pour la Jeunesse.